

# somatherm

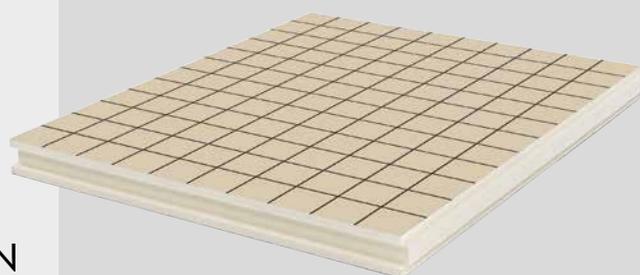
## DALLE LISSE PCBT

### POLYURÉTHANE

IDÉAL POUR LES GRANDES SURFACES

RÉACTION AU FEU CLASSE F F

GRANDE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION



#### Performances

- Mousse de polyuréthane (PIR) rigide et légère revêtue sur chaque face d'un parement multicouche étanche à l'air.
- Conductivité thermique certifiée.
- Faible épaisseur, idéale pour la rénovation lorsque la hauteur de réserve est comptée.
- Idéale grandes surfaces, gros chantiers, collectifs, tertiaires ou industriels.
- Grande résistance à la compression.
- Certificat ACERMI.
- Assemblage des plaques par emboîtement.
- Chape flottante : DTU 26.2/52.1 / Chape fluide : Avis technique / Dallage : DTU 13.3 / Plancher chauffant : DTU 65.14 / Plancher rayonnant : CPT CSTB n°3606-V3.
- Classe de compressibilité : SC1 a2 Ch (20-30mm)/SC1 a2 A Ch (40-12mm)

#### Surface

- Densité 32 Kg/m<sup>3</sup>
- Cond. Thermique 0,022 W/mk
- Surface utile : 1190x990 (1,17 m<sup>2</sup>)- Dimension plaque 1000x1200 (1,2 m<sup>2</sup>)
- Pas 100 mm - Quadrillage (10x10 cm)
- Isolant thermique mince Polyuréthane haute performance
- Grande résistance à la compression  $\geq$  150 kPa

#### Applications

- Plancher sans ou avec système de chauffage (Hydraulique-plancher Rayonnant Electrique PRE) ou de rafraîchissement par le sol.



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La RT 2012 est obligatoire pour toute construction neuve depuis janvier 2013

La RT2012 s'adresse aux constructions neuves (ou extensions de construction), des bâtiments résidentiels et non résidentiels (tertiaire, bâtiments industriels...). Constructions individuelles depuis le 1er janvier 2013 (Permis de construire) et collectifs/tertiaire depuis le 1er janvier 2012. Elle impose une consommation moyenne des logements résidentiels à 50 Kw/m<sup>2</sup>/an (selon régions).

Cette exigence de consommation moyenne CEP Max prend en compte les postes Chauffage, Eau chaude sanitaire, Éclairage, Auxiliaire (VMC, pompes...). Elle est calculée sur l'ensemble des bâtis lors du dépôt de Permis de Construire. Les calculs et préconisations des équipements doivent être réalisés par un bureau d'étude spécialisé.

Préconisation dans le cadre d'une rénovation sans permis de construire basée sur les indices de l'ancienne réglementation thermique 2005.

RÉF.	RÉSIST. THERMIQUE	SEMELLE ÉP. MM	NBRE/COLIS	SURFACE (M <sup>2</sup> )
603011706	R0,90	20	22	25,74
603011707	R1,35	30	16	18,72
603011708	R1,85	40	12	14,04
603011718	R2,20	48	10	11,70
603011710	R2,40	52	8	9,36
603011711	R2,60	56	7	8,19
603011717	R3,00	65	6	7,02
603011712	R3,15	68	6	7,02
603011713	R3,70	80	6	7,02
603011714	R4,65	100	4	4,68
603011715	R5,55	120	4	4,68

TYPE DE SOL EN SUPPORT DE PLANCHER CHAUFFANT

PRÉCONISATIONS DE RÉSISTANCE THERMIQUE DES DALLES\*

Étage ou RdC déjà isolé

de R 0,90 à R 1,35

Terre plein isolé en périphérie

de R 1,35 à R 2,00

Terre plein non isolé

de R 2,00 à R 3,00

Sous sol, cave ou vide sanitaire non isolés

de R 3,00 à R 5,55

\*suivant type d'isolation et localité géographique.

FABRIQUÉ EN FRANCE



03/003/281